



AVIS

Elections Commissions Consultatives Paritaires (CCP) Catégories A-B et C

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018, fixant la date des élections relatives au renouvellement des représentants du personnel siégeant aux Commissions Consultatives Paritaires au jeudi 6 décembre 2018.

Le Président de la fonction publique territoriale du centre de gestion de la Lozère vous informe qu'en application des dispositions de :

- 1) L'article 9-2^{ème} alinéa du Décret 89-229 du 17/04/1989 par renvoi de l'article 6 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016, **les listes électorales** des catégories A-B et C dressées pour élire les représentants du personnel appelés à siéger aux Commissions Consultatives Paritaires **peuvent être consultées** dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère, 11 Boulevard des Capucins, 48000 Mende.
- 2) L'article 10 du Décret 89-229 du 17/04/1989 par renvoi de l'article 6 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016, toutes demandes et réclamations aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes devront être formulées par écrit auprès de l'autorité territoriale au plus tard le 17 octobre 2018, à 24 heures, délai de rigueur.

Fait à Mende le 05 octobre 2018
Le Président

Laurent SUAU

